

ARRETE MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026

OBJET : PERMIS DE STATIONNEMENT D'UN ECHAFAUDAGE– RD 906

Le Maire de la commune de Saint-Albain,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code la voirie routière ;

Vu la demande en date du 7 juillet 2026, par laquelle l'entreprise LECKI Père et Fils, sollicite l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public sur le trottoir de la RD 906, au droit de la propriété située 3 rue du Bief, afin d'y installer un échafaudage dans le cadre de travaux de démolition d'une cheminée ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour garantir la sécurité de tous pendant les travaux ;

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 24 juillet 2026 inclus, l'entreprise LECKI Père et Fils est autorisée à installer un échafaudage sur le domaine public comme énoncé dans la demande, à charge pour elle de se conformer aux dispositions des articles suivants.

Article 2 : L'installation de l'échafaudage sera conforme à la réglementation en vigueur et ne pourra empiéter sur le domaine public sur une distance de plus de 1 mètre à partir de l'immeuble. Des mesures de sécurité pour les piétons devront être appliquées.

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 4 : Le permissionnaire est tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de Saint-Albain, Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Tournus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Albain, le 16 juillet 2026

Le Maire
Bruno DESMARIS

Mis en ligne le 16/07/2026

